



## CHARTRE

### Préambule

Cette chartre est annexée aux statuts de l'association, COLLECTIF MAQUIS'ARTS. Elle est signée entre le **Collectif Maquis'Arts** et ses membres. La chartre définit les valeurs, les objectifs, la finalité du Collectif Maquis'Arts ainsi que les droits et les devoirs de ses membres.

### 1. Valeurs

Les personnes morales et physiques signataires de la présente chartre partagent les valeurs définies par le Collectif Maquis'Arts, à savoir :

- croire en la nécessité fondamentale de placer l'art et la culture au cœur de la société et de la vie humaine
- faire un théâtre qui questionne la réalité du monde et ses images dominantes
- défendre le plaisir, l'intelligence et la beauté du théâtre
- faire un théâtre qui provoque et engage le spectateur dans une réflexion humaine et politique
- penser le théâtre comme un terrain de rencontres, ouvert à tous, sans exclusions
- considérer la culture comme un mode de participation à la construction d'un monde commun sans cesse en mouvement et en évolution
- affirmer la nécessité d'une solidarité dans le travail

### 2. Objectifs

Les personnes morales et physiques signataires de la présente chartre soutiennent les objectifs définis par le Collectif Maquis'Arts, à savoir :

- contribuer au déploiement de nouvelles formes théâtrales
- promouvoir les écritures contemporaines comme accessibles à tous
- favoriser des ponts entre les écritures scéniques contemporaines et tous les publics
- stimuler l'intérêt pour le théâtre dès le plus jeune âge
- optimiser les champs d'action notamment par la mutualisation de moyens de travail et de savoirs
- sortir de la compétition, de l'isolement et désindividualiser les pratiques de travail
- construire une dynamique de création entre artistes

### 3. Finalité

- questionner sa présence au monde
- provoquer des bouleversements intérieurs

### 4. Droits et Devoirs

Les personnes morales et physiques signataires de la présente chartre ont le :

- Droit de consultation des documents associatifs
- Droit de prendre part aux concertations quant au développement de la compagnie
- Devoir de partager les valeurs définies ci-dessus
- Devoir de confidentialité quant aux projets de la compagnie

Les personnes morales et physiques signataires de la présente chartre peuvent :

- Participer au développement de la compagnie
- Apporter leur regard
- Mobiliser leurs compétences pour le bien-commun de la compagnie